

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
et
se paient d'avance
Annonces... 25 c la ligne
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 9
MM. Laffite et Co, place de la
Bourse 8, sont seuls chargés
à Paris de recevoir les annon-
ces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
datent des 1er et 16 de chaque mois
et
se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11
fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'a-
bonnement
un bon de poste.

l'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (403)	Paris..... — Départ.	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Monsempron-Libos. — Départ.	Omnibus mixte de foire	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — .. Départ.	5h10	4h25	5h40	8h41	5h49	7h40	7h45	9h40	7h30	9h30	7h30	9h30	5h25	7h50	
Mercuès.....	5 26	12 47	5 55	9 59	6 44	9 57	9h40	10 30	7 37	9 37	9h30	5 37	7 57	7 57	
Parnac.....	5 39	1 7	6 7	7h48	3h 3	7h34	6 50	7 45	7 50	9 49	5 53	8 10	8 10	8 10	
Luzach.....	5 47	1 20	6 16	10 58	3 46	11 6	8 36	5 46	8 2	9 57	6 7	8 19	8 19	8 19	
Castelfranc.....	6 3	1 43	6 37	3 28	4 18				8 11	10 6	6 20	8 28	8 28	8 28	
Puy-l'Evêque.....	6 17	2 »	6 49	RODEZ.....	9 34				8 30	10 20	6 43	8 46	8 46	8 46	
Duravel.....	6 27	2 14	6 58	AURILLAC.....	9 42				8 44	10 32	7 2	9 »	9 »	9 »	
Soturac Touzac.....	6 37	2 27	7 7	VIERZON.....	7 45	12 42	7 53		8 55	10 41	7 18	9 11	9 11	9 11	
Fumel.....	7 1	2 44	7 19	PARIS..... — Arrivée.	12 39	4 39	3 4		9 7	10 52	7 35	9 23	9 23	9 23	
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 8	2 51	7 26						9 25	11 8	7 54	9 41	9 41	9 41	

Cahors, le 6 Décembre 1873

Les manœuvres de la gauche républicaine et d'une fraction du centre-gauche ont fait traîner en longueur la nomination de la Commission des Trente; mais enfin cette nomination a été terminée avant-hier, jeudi, grâce à la modération de la majorité, qui a consenti à donner ses suffrages à deux membres de la minorité: MM. Cézanne et Vacherot.

Qu'importent à la gauche les incertitudes et l'émotion de l'esprit public?... L'opposition ne pense qu'à fatiguer la France pour s'emparer du pouvoir au milieu de la lassitude générale.

Ce calcul a paru réussir pour l'élection de la Commission des Trente, mais il a échoué complètement quand est venue, dans la même journée d'avant-hier, une interpellation depuis longtemps annoncée, de MM. Lamy et Ferry contre le maintien de l'état de siège dans un certain nombre de départements.

Le parti conservateur a mené promptement le débat, et a voulu qu'il fût épuisé sans renvoi au lendemain.

Une majorité de 134 voix s'est prononcée en faveur du gouvernement.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Versailles, 4 décembre, 8 h. 30 m. du soir.

L'interpellation de M. de Lamy constate que l'état de siège existe dans beaucoup de départements. Le gouvernement le maintient pour des motifs politiques. Pourtant une tranquillité admirable règne partout; le gouvernement est supporté avec calme.

M. Buffet invite l'orateur à s'expliquer, il ne peut pas permettre que le Gouvernement légitime soit qualifié en termes paraissant appeler à l'insurrection.

M. Lamy veut dire seulement que le 24 mai, le gouvernement a été changé malgré le pays.

M. Buffet répond que l'Assemblée seule représente le pays.

M. Lamy continuant dit que jamais on n'a usé ainsi de l'état de siège. On a interdit cent journaux. Les généraux ne devraient pas être mêlés à la politique, ni l'armée être un instrument d'oppression.

M. le duc de Broglie signale qu'il est une manière de louer la légalité, qui ressemble à celle de prêcher l'insurrection. Quelle est l'origine de l'état de siège? La guerre. Mais après la guerre, il a été maintenu par le gouvernement précédent, que M. Lamy appuyait. Sous le gouvernement précédent, 32 journaux ont été frappés; par le gouvernement actuel 5. M. Victor Lefranc trouvait alors l'état de siège insuffisant, M. de Broglie ne l'en blâma pas. Le gouvernement précédent a compris qu'un mal

des plus graves était le mal révolutionnaire (Applaudissements.)

Maintenant, quel usage le cabinet a-t-il fait de l'état de siège. Est-ce pour sa défense personnelle? Il s'est laissé calomnier, il n'a employé la loi qu'à la défense des principes sociaux, de la justice, de l'armée et de l'Assemblée. Le ministre lit des articles qui ont motivé des mesures de répression. Du reste, il reconnaît que l'état de siège n'est pas un état régulier, surtout n'existant que dans la moitié du pays. Le gouvernement est prêt à lever l'état de siège quand l'Assemblée lui aura donné les lois nécessaires pour lutter contre les maux dont la société est menacée. Déjà une loi est présentée pour assurer l'autorité. Il y en aura d'autres pour réprimer non la liberté de la presse, mais les publications malsaines et grossières. L'Assemblée a fondé un régime nouveau. C'est un devoir de le défendre comme il défend la société (Applaudissements).

M. Jules Ferry dit: la politique du gouvernement est la dictature, (Voix, ne parlez pas de dictature!) mais il n'a pas répondu sur les questions juridiques. Il constate l'état de siège; l'état de siège existe dans les Vosges. Le gouvernement s'en sert dans un but politique.

M. le duc Decazes répond, c'est M. Victor Lefranc, qui indique les Vosges comme en état de siège?

M. Victor Lefranc réplique tenir ce renseignement du ministère de la guerre, et qu'alors ce département était occupé.

M. Lockroy parle contre la clôture. La clôture est prononcée. L'ordre du jour contre l'état de siège est présenté par l'opposition; il est repoussé par l'ordre du jour pur et simple: 407 voix contre 273. Majorité gouvernementale; 134 voix.

Cézanne et Vacherot sont nommés membres de la commission constitutionnelle. La commission est maintenant complète.

Revue des Journaux

Paris-Journal.

Mauvais camarade! C'est paraît-il en ces termes que certains militaires de l'Assemblée ont accueilli la démission du général Ducrot. Leur vertu de patriotes, leur conscience de soldats ne leur ont fourni que ce cri personnel pour saluer le noble exemple qui leur était donné. Nous sommes, en vérité, plus malades qu'on veut bien nous le dire. C'est par de pareils aveux qu'on apprend à mesurer la profondeur des plaies qui nous dévorent, et si l'on n'y porte une main résolue, comme l'Espagne, comme la plupart des républiques latines, nous mourrons d'égoïsme.

Le plus grand mérite du général Ducrot n'est pas d'avoir témoigné publiquement des sentiments qui l'animent. On le connaissait depuis longtemps tel qu'il vient de se montrer à l'Assemblée, et cet acte tout généreux qu'il soit, n'ajoutera rien à l'estime que l'opinion publique attachait depuis longtemps à son nom. Mais il a l'inappréciable honneur d'avoir flétri le premier, avec l'autorité de sa parole,

« certaines tendances, funestes à la discipline de l'armée, » et peut-être écarté, par la grandeur de son exemple, les dangers qu'ils font courir à l'ordre social. Le mandat de député et le devoir de soldat sont incompatibles, dit-il, et il en témoigne en se retirant; tant pis pour les ambitieux ou les imprudents qui les confondent.

Cette démission, venant après les élections des généraux Letellier-Valazé et Saussier, et donnée en de tels termes, est le châtement d'une conduite que l'opinion avait accueillie comme une menace, et que l'armée elle-même en plus d'un endroit, avait ressentie comme une injure. Bientôt, nous l'espérons, on ne verra plus à l'Assemblée cette lamentable confusion du député et du soldat. Mais il ne fallait pas moins que cette voix d'un général vaillant, respecté, populaire entre tous, pour emporter de vive lutte la solution d'une question que l'Assemblée, pas plus d'un côté que de l'autre, ne paraissait pressée de résoudre.

Gazette de France.

M. Eugène Pelletan est auteur d'un opuscule intitulé: *La Décadence de la Monarchie*, spécialement écrit pour éclairer les masses sur les bienfaits de la République. Contre ce petit bouquin édité à bas prix afin de populariser l'histoire des rois à la façon radicale, il paraît que M. le préfet du Doubs a pris des mesures sévères. C'est du moins ce qui apparaît d'une lettre de M. Pelletan, insérée par la *Republique française*. Assez vague sur l'incident lui-même, cette lettre contient quelques détails épisodiques qui méritent d'être relevés et mis en lumière.

C'est d'abord le profond dédain avec lequel M. Pelletan parle des préfets. « Je ne connais pas votre préfet, dit M. Pelletan. D'où sort-il, qui est-il? Peu importe! » On croit voir un marquis de Molière pirouetter sur son talon rouge en disant avec mépris: « Ces gens-là! » En effet, quand on a pris l'Hôtel-de-Ville, en moins de temps qu'il n'en faut pour le raconter, comme M. Pelletan et ses honorables amis du 4 septembre; quand on a été gouverné, et quel gouvernement! avec tant de légalité, tant de mérite, tant de justice! on a tous les droits possibles à regarder du haut de sa grandeur d'humbles fonctionnaires qui ont attendu, pour occuper leurs places, qu'on les y nommât régulièrement. Les hommes du 4 septembre n'y mettaient pas tant de façons: ils prenaient d'abord, et ne s'expliquaient pas ensuite. Toute l'infériorité est évidemment du côté des préfets, et toute la supériorité du côté du superbe et majestueux M. Pelletan.

Après quelques paroles amères sur les Dragonnades, — M. Pelletan, dont l'âme sensible ne s'est jamais émue des massacres de 93, en est encore à parler des Dragonnades! — après ces paroles amères qui, incidemment, invitent l'abonné à acheter la *Décadence de la Monarchie française*, cet ouvrage si remarquable de M. Pelletan, M. Pelletan déclare qu'aujourd'hui « la République est plus qu'un fait: elle est un destin. » Voilà, M. Pelletan a parlé: qu'on se le dise. Et il ajoute cette révélation foudroyante: « Quoi qu'on fasse, quoique le maréchal lui-même pense ou rêve, il n'est et ne peut être que le lecteur chargé de frayer passage à la République. *I lictor!* »

I lictor, c'est-à-dire: Va licteur!

Le latin, dans ce mot de M. Pelletan, nous paraît braver la vérité, car on ne comprend pas très bien, si le maréchal de MacMahon est le *lictore de la République*, pourquoi M. Pelletan et ses amis se sont empressés de voter contre lui le 19 novembre. M. Pelletan qui paraît avoir pour les définitions politiques une prédilection analogue à celle de M. Victor Hugo pour les charades, n'y est cependant pas heureux. On se souvient de celle qu'il a donnée de M. Thiers: elle n'a pas empêché le *cheval de renfort* de dégringoler la côte. C'est pourquoi, toute réflexion faite, nous ne pouvons pas prendre au sérieux les définitions de M. Pelletan que ses ouvrages d'histoire.

Français.

L'Autriche est en fête. Le 2 décembre, elle a célébré le vingt-cinquième anniversaire de l'avènement au trône de l'empereur François-Joseph. C'est un fait, hélas! extraordinaire en ce temps de révolution et surtout extraordinaire pour des Français, que celui d'un gouvernement qui peut célébrer ses « noces d'argent ». Il y a là une force pour l'Autriche, au milieu des revers qu'a pu subir sa politique; il y a là aussi pour elle une garantie d'avenir. Nous ne pouvons que nous associer de loin aux sentiments qui animent cette grande nation. La France sait qu'elle compte parmi les populations diverses de ce vaste empire beaucoup d'amis demeurés fidèles jusque dans notre mauvaise fortune. Il y a en effet, entre l'Autriche et nous plus que des sympathies, il y a des intérêts communs, et c'est bien sincèrement que nous faisons des vœux pour la prospérité de l'empire et de l'empereur.

Liberté.

La commission du budget a entendu la lecture du rapport de M. Bardoux sur le ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. Conformément aux conclusions du rapport, la commission a élevé à 500 francs le tarif minimum de la pension de retraite des instituteurs. L'instruction secondaire a été également l'objet d'un encouragement de la part de la commission, qui a alloué une somme de 100,000 francs applicables aux collèges communaux; enfin les établissements d'instruction supérieure voient augmenter leurs frais de matériel et d'enseignement de près de 400,000 francs.

Ordre.

Le comité conservateur de l'Aude, qui compte plus de 1,200 membres, s'est réuni au Palais-de-Justice de Carcassonne et a proclamé, à une immense majorité, la candidature de M. Peyrusse et celle de M. Castel.

M. Peyrusse a donné, non-seulement à la cause générale de l'ordre et de la conservation sociale, mais à la cause qui est la nôtre, des gages assez sérieux et assez constants pour que nous n'ayons point à y insister.

Quant à la candidature de M. Castel, elle nous paraît aussi offrir toutes les garanties dont se doit préoccuper, en ce moment plus

que jamais, le corps électoral, et nous faisons des vœux sincères pour sa réussite.

Du reste, les conservateurs de toutes nuances semblent avoir compris, dans l'Aude, mieux qu'on ne le fait ordinairement, la nécessité de s'entendre, et la lutte, selon toute vraisemblance, se concentrera entre MM. Peyrusse et Castel, d'une part, et les deux candidats radicaux de l'autre.

PROCÈS BAZAÏNE

Audience du 28 novembre.

La séance est reprise à midi 40. L'audition des témoins de la 9^e catégorie continue aujourd'hui.

Le colonel Vilette, aide-de-camp du maréchal Bazaine, reconnaît qu'il substitua une phrase à une autre dans un procès-verbal important; mais il jure sur le Christ qu'il n'eut aucune intention inavouable.

Le colonel Jarras, rend compte avec émotion de sa mission pour négocier la capitulation. Les Allemands refusaient les concessions et autorisaient seulement le défilé que le maréchal Bazaine refusa. Il avait donné l'ordre d'envoyer tous les drapeaux à l'arsenal pour la destruction, mais dans l'intervalle arriva une note du quartier-général allemand, telle, que sous peine de rompre l'armistice, il était impossible de détruire les drapeaux.

Le récit de Jarras produit une vive émotion. Après 3/4 d'heure de suspension la séance est reprise à 3 heures 45.

Le colonel Fay. M. le colonel Fay a accompagné le général Jarras dans ses négociations. Sa déposition confirme celle du général Jarras.

Relativement à la question des drapeaux, le témoin déclare qu'il fut très étonné de l'article stipulé par le général Stiehle, relatif à la remise des drapeaux non encore brûlés.

Le commandant Samuel, comme M. le colonel Fay, a été désigné également pour accompagner le général Jarras au château de Frescati. M. le commandant Samuel confirme tous les renseignements déjà donnés au conseil surtout en ce qui concerne la question des drapeaux.

Le maréchal Canrobert expose les derniers incidents de la capitulation.

La déposition du maréchal Canrobert produit une telle impression, que le maréchal Bazaine pleure à chaudes larmes.

Canrobert dit: « Pourquoi une grande inspiration n'est-elle pas venue au général en chef? Pourquoi, au lieu de s'occuper de ces détails de la convention, n'a-t-il pas simplement écrit aux Prussiens: Vaincus par la famine, nous brisons nos armes; faites ce que vous voudrez. »

Mais personne n'a eu cette idée. Pendant les négociations du général Jarras je me rappelle avoir reçu un ordre du général Soleille ordonnant de brûler nos drapeaux; mais peu après il en vint un autre signé du maréchal ordonnant de les porter à l'arsenal où ils seraient brûlés. Nous n'avions qu'à nous incliner. Mais il eût été plus digne de laisser les soldats les brûler eux-mêmes. Le maréchal raconte ensuite les derniers incidents de la capitulation.

Et quand il arrive au moment douloureux où les soldats furent obligés de quitter leurs officiers, il y eut, dit le brave maréchal, des scènes très touchantes. — A ce moment le maréchal Canrobert s'arrête en proie à une vive émotion. La preuve continue-t-il, que les soldats aimaient les officiers et les avaient en profonde estime, c'est qu'ils les embrassaient.

Tout l'auditoire est en larmes.

Le général Desvaux constate que la garde détruisit les drapeaux.

Les généraux Lapasset et Laveaucoupet firent également brûler leurs drapeaux.

M. le maréchal Lebœuf. Ainsi que vient de le faire le maréchal Canrobert, l'ancien commandant du 3^e corps raconte les derniers incidents de la capitulation. Comme lui aussi, il a reçu pour les drapeaux, d'abord un ordre du général Soleille, puis un contre ordre du maréchal. Entre ces deux ordres plusieurs heures se sont écoulées.

Si le premier ordre, celui relatif à l'incinération des drapeaux n'a pas été exécuté, c'est qu'il y a eu des retards. Toutefois, quelques uns des régiments de son corps d'armée les ont brûlés.

M. le général Ladmirault dépose sur les mêmes faits. Il insiste sur ce point que jamais ni officier ni soldat n'ont refusé de tenter le sort des armes, bien au contraire; malheureusement, dit le général, nous étions réduits, nos hommes mouraient de faim et nos malades n'avaient pour toute nourriture et tout remède que du bouillon de cheval, il fallait donc accepter la capitulation, c'est ce que nous avons fait.

Relativement aux drapeaux, la déposition du général ne concorde pas avec celles des maréchaux Canrobert et Lebœuf. Il affirme avoir reçu l'ordre du général Soleille, le 26, et celui émanant du maréchal, le 27. En terminant, le général Ladmi-

rault déclare qu'il croyait bien les drapeaux brûlés et que s'il n'en a pas été question dans le conseil du 28, c'est que tout le monde pensait que l'ordre de les brûler avait été exécuté.

Le 28, le général Frossard déclara qu'il fut surpris d'apprendre que les drapeaux n'avaient pas été brûlés.

M. le général Desvaux a entendu M. le maréchal dire dans le conseil du 26: Les drapeaux seront portés à l'arsenal; où ils seront brûlés. Quant aux drapeaux de la garde, dit le général, ils ont tous été brûlés par les corps eux-mêmes. Après cette déposition, la séance est levée à 5 heures 35 et renvoyée à demain samedi à midi et demi.

Naufrage de la Ville-du-Havre.

Un des passagers adresse la lettre suivante au Temps :

A bord du trois-mâts américain *Treemountain*, capitaine William-Urquehart, le 27 novembre 1873.

Nous étions partis de New-York le 15 courant par un temps magnifique; de nombreux amis se tenaient sur la jetée et agitaient leurs mouchoirs en nous souhaitant un bon voyage. Le lundi soir, un orage assez violent; le lendemain, nous en essayâmes un second qui enleva une aile à notre hélice. A partir de ce moment, un brouillard intense couvrit l'Océan, et pendant trois jours et trois nuits le brave capitaine Surmont ne quitta pas la dunette. Enfin, le jeudi 20, le temps s'éclaircit, le vent se calma; les enfants reprirent leurs yeux sur le pont; tout respirait la joie et la sécurité.

Le vendredi, même beau temps et même entrain jusqu'à onze heures du soir; de nombreux promeneurs circulaient sur l'arrière du navire. A minuit, un amateur de musique jouait sur le piano la Dernière Pensée de Weber.

A deux heures précises du matin, un choc violent ébranla le steamer d'un bout à l'autre. Chacun se leva, s'habilla à la hâte.

— Qu'y a-t-il ?
— Rien, répondent quelques-uns.
— Un terrible abordage, disent les autres matelots. A 200 mètres, un trois-mâts, le *Loch-Earn*, se tient au repos avec sa proue emportée. La *Ville-du-Havre* se penche légèrement.

— Allons-nous donc sombrer ?
— Un garçon du bord et moi, nous accompagnons une dame dont les quatre enfants sont encore dans leur cabine.

A moitié chemin du couloir, à tribord du navire, des débris de toutes sortes obstruent le passage; plusieurs cabines ont été broyées par le choc; des cris lamentables sortent de dessous les débris; c'est le commencement du drame.

Le navire avait été atteint à tribord par le travers du grand mât, et l'eau s'engouffrait avec violence par une ouverture de plusieurs mètres. Par plusieurs détours, nous atteignons la cabine, où nous trouvons les chers petits enfants s'habillant paisiblement. Les saisir, les emporter sur le pont fut l'affaire d'un instant. Là, une scène terrible nous frappe d'épouvante. Le vaisseau oscille sur la mer, les mâts se brisent en mille morceaux et écrasent en tombant un canot renfermant plus de 30 personnes et prêt à prendre la mer. De nombreuses victimes gisent de toutes parts. Sur l'arrière du navire un groupe de dames prie tout haut et se font leurs adieux; une jeune fille de vingt ans tient sa mère étroitement embrassée. « Du courage, chère maman dit-elle, après une lutte de quelques heures nous entrerons ensemble au ciel. » Les quatre enfants que nous avons conduits à l'arrière du navire, après quelques paroles de supplication à Dieu: « Prions, disent-ils, prions encore. »

Un prêtre catholique, oublieux du péril et ne songeant qu'à son ministère, va de groupe en groupe et donne l'absolution à ceux qui se repentent. Chose inouïe! personne ne crie, personne ne s'agite: le groupe de femmes en prières semble inspirer à chacun le calme et la résignation.

Enfin, environ douze minutes après l'abordage, l'avant du vaisseau plonge, et je me sens descendre comme dans le vide, emporté dans le gouffre que le navire laisse béant derrière lui. Comment me suis-je retrouvé à la surface, je ne me l'expliquerai jamais; mais, soutenu par un morceau de bois qui m'arrive sous la main, et qui de minute en minute plonge avec moi sous l'eau, je rencontre un nageur soutenu par deux bouées de la *Ville-du-Havre*. Ayez la bonté de m'en passer une, lui dis-je; il y consent, et, un moment après, je me heurte contre un radeau qui se trouve être le toit de la cuisine: après de longs et infructueux efforts, je me hisse sur cette épave et de là je contemple avec horreur la scène qui se déroule autour de moi. Là-bas flotte une vergue à laquelle plus de vingt personnes se tiennent accrochées; à chaque instant, des têtes disparaissent, il ne reste plus que deux naufragés qu'un canot délivre au moment où leurs forces allaient les trahir. Les cris de *save me! save me!* retentissent de tous côtés: « Oh! mon père! oh! mon enfant! » puis de longs cris de désespoir, puis le

silence, interrompu seulement par le bruit sinistre de la vague.

Enfin un canot français me recueille et me hisse à bord du *Loch-Earn*, le trois-mâts qui nous a coulés. Là, nous recevons le plus bienveillant accueil de la part du capitaine Robinson et de son équipage; tous se dépouillent pour nous vêtir. Jamais nous ne pourrions assez reconnaître tous les soins dont nous avons été entourés par ces braves marins. La première personne que je rencontre dans la cabine du bâtiment anglais est la mère des quatre petites filles; elle ignore absolument comment elle a échappé au naufrage; le fait est que le salut de chacun de nous est un miracle; presque personne n'a eu le temps de chercher et de revêtir la ceinture de sauvetage, et deux ou trois personnes seulement ont pu pénétrer dans les canots que la foudroyante rapidité de la catastrophe empêcha de fonctionner convenablement.

Près de la pauvre mère est étendue une femme qui pleure son mari; il l'a soutenue sur les flots pendant longtemps, et au moment où un canot recevait son précieux fardeau, lui-même disparaissait. A côté d'elle se trouve la mère de la vaillante enfant qui l'exhortait à la résignation; la pauvre jeune fille a péri. Deux jeunes filles ont perdu leur père et leur mère. Un jeune Alsacien, qui revenait avec ses parents de visiter le vieux pays après vingt ans d'absence, a perdu son père, sa mère et sa sœur; le voilà absolument seul au monde.

Pendant que le capitaine du *Loch-Earn* et son équipage rivalisent d'empressement pour vêtir et réchauffer les malheureux naufragés, des embarcations appartenant aux deux navires sillonnent le lieu du sinistre et ramènent quelques victimes.

Voilà le capitaine Surmont, qui est resté sur la dunette jusqu'au dernier moment, donnant des ordres pour faire mettre les canots à la mer. Voilà plusieurs braves officiers de la *Ville-du-Havre*: MM. Garay, deuxième capitaine; le premier lieutenant Gaillard; Vie, commissaire; ils ne mettent les pieds à bord du *Loch-Earn* qu'après avoir sauvé, au moyen des embarcations, de nombreux naufragés et s'être assurés qu'il n'en reste plus à délivrer. Ce dernier qui a déjà reçu deux médailles pour des actes de dévouement, ne s'est pas embarqué dans le canot qu'il a lui-même commandé d'amener. Recueilli par une embarcation, il a concouru au salut d'un grand nombre, et il n'est monté à bord que l'un des derniers, épuisé par le froid et la fatigue.

Voilà M. le pasteur Weiss; il a une affreuse blessure à la tête, une autre au côté. Enfin, nous nous comptons: 28 passagers, 59 officiers et matelots répondent seuls à l'appel. Chacun a été témoin de scènes affreuses. Dans l'une des cabines qu'a défoncé le *Loch-Earn* se trouvaient deux messieurs: l'un d'eux a dû être tué; l'autre a été aperçu sur le pont, le crane fendu et le corps ruisselant de sang. Une jeune dame américaine avait laissé son enfant dans son lit: elle a été entraînée dans l'abîme en allant chercher la chère petite créature... La plume se refuse à décrire les horreurs d'une pareille catastrophe... et tout cela par une nuit claire et étoilée, par un temps calme et splendide. Le capitaine anglais nous déclare que nous sommes ses hôtes. Son navire, dit-il, est construit en fer, et la cloison étanche de l'avant le protège contre la mer; il fera les réparations nécessaires et nous reconduira en Europe. Il a, ajoute-t-il, d'abondantes provisions pour de longues semaines, si cela est nécessaire.

Dans quel piteux état nous étions pour subir ce transbordement, il est impossible de le décrire. Les pauvres femmes, ayant pour tout vêtement des couvertures empruntées au bateau anglais, ont dû retourner dans les embarcations et subir pendant environ une heure les atteintes du froid et les secousses de la mer. Enfin nous arrivons sur le *Treemountain*, le capitaine fait hisser les dames au moyen d'un fauteuil; il les installe dans sa cabine; il leur donne des vêtements appartenant à sa femme; il met à notre disposition son navire, ses provisions, son équipage. Voilà aujourd'hui huit jours que nous sommes à son bord, où nous vivons tout à fait en famille. A huit heures, à midi et à six heures, les dames prennent leur repas: à dix heures et à quatre, c'est le tour des hommes. Comme le nombre des assiettes, des tasses, des cuillères, des fourchettes et des couteaux est restreint, chaque convive n'a droit qu'à deux instruments pendant tout le repas. C'est ainsi que ce matin, armé d'une cuillère, j'ai pris ma soupe, ma viande, mes pommes de terre et mon café dans la même tasse.

L'eau nous est distribuée par ration journalière; c'est l'article que nous économisons le plus. Du pain, nous n'en manquons, la cargaison consistant en farine. Deux américains pleins d'entrain et de bonne humeur, MM. J. Bishop et Waite, ont revêtu le titre de *souvainets* et ils se consacrent au soin des dames.

A huit heures, nous nous réunissons dans la cabine du capitaine et nous lisons un chapitre de la Bible, après quoi nous adressons à celui qui nous a délivrés si miraculeusement une prière d'actions de grâces et de supplications. Avant-hier nous avons été assaillis par une tempête assez violente; mais le temps s'est remis au beau, le vent souffle de l'arrière, et, s'il plait à Dieu, lundi matin nous verrons les côtes d'Angleterre.

La terre! nos cœurs tressaillent à ce mot magique, — il nous semble que l'Océan a tout envahi et que nous n'atteindrons jamais le port.

Chronique locale

et méridionale.

Voici les votes des députés du Lot, dans la question de l'état de siège :

Ont voté pour l'ordre du jour pur et simple, c'est-à-dire pour le maintien de la situation actuelle :

MM. de Lamberterie, Limayrac, le comte Murat, Pagès Duport et de Valon ;
M. Rolland était absent.

Nous sommes heureux de constater cet accord de la députation du Lot dans les questions qui intéressent le bon ordre. Le but de tous les partis honnêtes est d'assurer la paix publique et la prospérité du pays.

On peut être divisé, parfois, sur le meilleur moyen d'atteindre ce but; mais le dévouement commun aux grands intérêts de la nation efface bientôt et inévitablement les dissidences passagères.

Le 30 novembre 1873, M. Devic, Oscar, a été nommé maire de la commune de St-Pierre-Toirac, en remplacement de M. Devic, Florent, décédé.

D'après l'*Opinion Nationale*, on vient de demander officiellement aux préfets quelles étaient les compagnies de pompiers de leurs départements qui avaient conservé des armes. Ces compagnies devront être immédiatement désarmées.

On lit dans la *Décentralisation* de Lyon, 2 courant :

L'instruction de l'affaire du complot de Lyon se poursuit très activement. Déjà les inculpés ont subi chacun trois ou quatre interrogatoires. Des gens qui se disent bien informés nous affirment que ce procès offrira beaucoup d'intérêt.

On écrit d'Annonay, le 30 novembre :

M. Chapuis, gérant du Comptoir d'escompte de l'Ardeche, aujourd'hui en liquidation, maire élu d'Annonay, a été arrêté hier matin, à six heures, à la gare d'Annonay, au moment où il se disposait à partir pour une destination inconnue. Les gendarmes qui l'ont arrêté l'ont ramené à pied à l'Hôtel-de-Ville, où il a été interné pendant que l'on procédait à de minutieuses perquisitions.

Au même moment, plusieurs autres arrestations ont été faites dans la ville. Vous dire l'émotion produite par ce déploiement de forces est impossible. La population est cependant restée tout à fait calme, regardant les gendarmes cerner les rues et entrer dans les maisons où ils avaient à faire des perquisitions.

A onze heures, M. Chapuis était reconduit à la gare, entre une haie de gendarmes, avec trois autres inculpés.

Ils étaient enchaînés deux à deux et suivis d'une foule nombreuse. Ils ont été dirigés sur Tournon.

Vous dire quels sont les motifs exacts de cette arrestation me paraît difficile, d'autant qu'il ne faut pas entraver les recherches de la justice. On parle toutefois d'une liste d'otages qui aurait été faite par ce maire radical, otages dont on devait piller les maisons, au cas où le complot général eût réussi. On croit, en effet, que c'est une simple ramification d'un soulèvement qui devait éclater lors de la rentrée de l'Assemblée.

On constate avec plaisir, en Angleterre, une baisse dans les prix de la houille; elle n'a pas été moindre de 2 sh. en huit jours, à la Bourse des charbons, à Londres. Cette circonstance survenant au moment où l'hiver commerce à s'accroître, est d'autant plus satisfaisante. On la doit à une cause bien simple: la grande élévation des prix a stimulé la production qui s'est accrue, tandis que la consommation réduisait sous l'effet de la cherté.

CONSEIL GÉNÉRAL

Présidence de M. ROGUES.

Séance du 24 août 1873. (Suite).

L'excédant des recettes du budget extraordinaire de 1872 étant insuffisant pour solder la somme de

17,500 fr. votée pour les réparations de la caserne de gendarmerie de Cahors, la somme de 5,775 fr. 59 c., formant le complément, sera imputée sur les fonds libres de 1873, à rattacher au budget de 1874, ou, en cas de nouvelle insuffisance, sur les fonds libres de l'exercice suivant.

Les propositions de la commission sont adoptées. Sur le rapport de M. Duphénéux, au nom de la commission des vœux, le Conseil général classe dans l'ordre suivant les communes qui demandent des subventions de l'Etat pour réparations aux maisons d'école :

- 1° Bagat;
- 2° Faycelles;
- 3° Figeac.

Il émet le vœu que le gouvernement accorde les secours nécessaires à la continuation des travaux de restauration entrepris à l'église de Figeac.

Il appuie le vœu formulé par M. Sérager et plusieurs de ses collègues que la succursale de la Banque de France à établir dans le département de la Corrèze, soit située à Brives et non à Tulle.

Il approuve les conclusions du rapport de M. l'ingénieur en chef, relatives aux réserves pour la conservation du poisson sur la rivière de la Dordogne. Cependant, sur la proposition de M. le baron Dufour, il exprime le désir que la réserve située à Meyraguet, à la maison dite Ladet, soit supprimée et que, pendant le bail prochain, la pêche soit prohibée sur un parcours de 300 mètres en amont et à partir du rocher dit Roc du Ciel.

Il propose au Ministre compétent, d'allouer à la Société agricole et industrielle, une subvention de 4,000 fr. et une somme de 2,000 fr. à chacun des Comices agricoles de St-Cerès, Martel et Vayrac.

Le Conseil repousse, à cause de l'insuffisance des ressources budgétaires, la demande de crédit faite par M. le préfet pour remaniement des bureaux de la préfecture.

Accorde, sur le rapport de M. Vayssié, une subvention de 1,000 fr. pour la construction du chemin d'intérêt commun, n° 96.

Ajourne, faute de fonds, une demande semblable pour le chemin d'intérêt commun, n° 80.

Approuve le projet de construction (tracé bleu) de la partie du chemin d'intérêt commun, n° 54, sur la commune de Camboulit, et déclare d'utilité publique les travaux.

(A suivre).

CALENDRIER DU LOT. — Décembre.

JOURS	FÊTES	FOIRES.
7 Diman.	s Ambroise.	
8 Lundi.	Dim. Concep	Junies (les), Lacapelle-Marival, Cuzance, Labastide-Murat.
9 Mardi.	se Léocadie.	Lherm, Mauroux, St-Chamand, Vers, St-Clair.
10 Mercr.	T. de la se C.	Castelfranc, Cajarc, Latronquièrre.
11 Jeudi.	s Damase.	Sauzet, St-Projet.
12 Vend.	s Gausbert.	Castelnaud.
13 Samedi	se Lucie.	Cahors, Cabrerets, Montcuq, St-Pantaléon, Souillac, Lavercantière, St-Pierre-Toirac

P. L. le 4, à 4 h. 30 du matin.
 D. Q. le 11, à 10 h. 3 du soir.
 N. L. le 19, à 6 h. 59 du soir.
 P. Q. le 26, à 4 h. 14 du soir.

Périgée, les 3 et 24. — Apogée, le 11.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 29 novembre au 6 décembre 1873.

Naissances.

Rey (Victoire), naturelle, rue des Boulevards. — Biot (Albert), rue des Boulevards. — Clary (Marie-Emilie), à Cabessut. — Heilhes (Edouard), rue Mascoutou. — Begnaflou (Léon), rue Cula. — Boutry (Julie-Marie), rue St-Etienne. — Lafage (Jean-Justin), rue Lacoste.

Décès.

Cabaroques (Marie-Anne), 74 ans, à Labarre. — Marie, couturière, 55 ans, célibataire, hospice. — Cossé (Marie), 26 ans, célibataire, à la Chartreuse. — Lherthe (Justine), 5 ans, au Porche.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 53^e livraison (6 décembre 1873). — TEXTE : La fille aux pieds nus, imité de l'allemand de Berthold Auerbach, par J. Goudrault. — Le vace de Mantoue, par H. Norval. — Les eaux de Paris, par P. Vincent. — En congé, par Mlle Zénaïde Fleuriot. — Comment on donne à manaux plantes d'appartement, par H. de la Blanchère. — Un voyage de Saint-Nicolas, par Marie Maréchal.

DESSINS par Vautier, Hubert-Clerget, A. Marie, Émile Bayard, etc.

Bureaux la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

Variétés

LOU ROC DE SAOUTO MERIC

(Légende quercynoise)

par M. LÉON VALÉRY

CHAPITRE IV.

TROIS MOIS APRÈS.

Trois mois se sont écoulés, depuis les événements que je viens de raconter, et le château de Mercuès est toujours au pouvoir des Anglais du Captal du Bug, qui poursuivent sur les terres voisines le cours de leurs brigandages.

Bernard de Cels, l'élève en théologie de l'Université de Cahors, est toujours leur prisonnier avec ses dix compagnons.

Polyphème, sorti de la prison de la Chantreterie, mais chassé de l'Université, que troublait son humeur turbulente, vient de rentrer dans son village, où nous le retrouverons plus tard. Mais son départ, pas plus que le châtement exemplaire qui l'a frappé, n'a pu ramener le calme parmi ses camarades, plus préoccupés de la délivrance de leur condisciple, que des *Pères de l'Eglise et des Institutes*.

Martin de Barambour, suspect d'Anglicanisme, ne monte plus en chaire qu'au milieu des murmures de son auditoire, et Jacques Lacoste lui-même n'est écouté qu'avec distraction.

La haine des anglais est devenue, d'ailleurs, le sentiment dominant de tous les cœurs. C'est Guillaume d'Arpajon qui souffle partout la soif de la vengeance.

Mais là ne s'arrête pas la tâche qu'il s'est tracée. Dès le premier jour qui a suivi la capture des onze jeunes gens, c'est aux repréailles et au moyen de les exercer terribles, qu'il a songé.

Pas un châtelain de la contrée, pas une communauté pouvant contribuer à l'œuvre commune, dont il ne réveille l'ardeur, et qui ne promette son concours.

C'est Mercuès qu'il faut arracher à l'ennemi, et rien ne lui coûte pour assurer le succès. Ses revenus comme évêque, comme comte et baron de Cahors : droits d'église, de dispenses, redevances de toute sorte : octroi, bacs, ponts, que sais-je encore ? Tout cela, ce n'est que pour les frais de la guerre qu'il le réclame.

Il fonderait les cloches de tout son diocèse, pour les convertir en bombardes.

Quant à son trésor particulier, il n'hésite point à le vider. Il veut même qu'il reste de sa vengeance un souvenir durable et, comme il bat monnaie, l'or et l'argent couleront dans le moule, pour marquer la date des sanglantes repréailles.

Les emblèmes de la religion figureront, néanmoins, sur cette monnaie commémorative, car si d'un côté on y voit sa tête mâle, sous le casque guerrier, on verra de l'autre, dans l'agneau pascal, l'image de la douceur et de la pureté. (*)

A leur tour, les consuls et les nobles rivalisent de zèle, dans tout ce qui peut mener l'entreprise à bonne fin. On s'assure de provisions en tout genre pour la campagne : vivres, bombardes, engins. On fait appel à des *compagnons* à pied et à cheval, qu'on prend à gages et qui feront bonne garde autour de la place assiégée, pour empêcher le ravitaillement de l'ennemi et le réduire par la famine.

L'Université a voulu être représentée dans les rangs de la petite armée. Chaque Faculté fournira trois hommes et tous se disputent l'honneur d'être de ce nombre. Le sort désigne les heureux ; mais le commandement reste le privilège de l'âge, puisque Polyphème, à qui personne ne l'eût disputé, n'est pas là, pour se mettre à la tête des volontaires de la théologie et du droit romain.

Mais personne ne déployait plus d'activité que Madeline de Cels, pour la campagne qui allait s'ouvrir. Rentrée dans son manoir, à sa sortie du palais épiscopal, où nous l'avons laissée, elle ne s'en était point tenue à des larmes stériles sur le sort de son frère.

Plus faite pour le rôle d'amazone que pour le voile auquel elle se fut vouée, avec un conseiller moins prudent que Guillaume d'Arpajon, la vigoureuse jeune fille se fit comme l'apôtre de cette petite croisade du patriotisme.

Connue de toute la noblesse des environs, elle allait de château en château, montrant le pays opprimé, l'étranger triomphant ; faisant appel à l'honneur, à la fidélité au roi, à tout ce qui vibrait le mieux dans les âmes chevaleresques de ce temps.

Après du clergé, c'est la religion qu'elle invoquait ; les larmes, auprès des vieux seigneurs ; le sourire, auprès des jeunes et, partout, le courage se ranimait à sa voix.

Le Quercy, en elle, eût un instant sa Jeanne d'Arc, et Madeline de Cels fut réellement comme le précurseur de l'héroïne de Vancoeurs, qui allait venir.

(*) C'est à cette monnaie, qu'on donna sans doute le nom de *Mouton d'or*.

Déjà, le jour de l'entrée en guerre est fixé, le lieu du rendez-vous désigné aux combattants.

De toute part, on vient se ranger sous la bannière du comte de Cahors.

Les pavés de la ville ne retentissaient plus que du bruit des éperons et du pas des chevaux. On se montrait avec curiosité les chevaliers qui arrivaient, à chaque instant, à la tête de leurs hommes.

C'était Bertrand d'Arpajon, chevalier et commandeur de Lacapelle de Pailhès, conduisant neuf hommes d'armes et seize arbalétriers de Caylus ; le seigneur de Las Tours, suivi de quinze hommes d'armes et de dix-sept arbalétriers ; monsieur de Cardailhac et de Monbrun, à la tête de dix hommes d'armes et d'un arbalétrier ; le seigneur de St-Sulpice, avec sa petite troupe, et bien d'autres seigneurs encore, qui faisaient leur entrée triomphale, au milieu des acclamations des bourgeois et des marchands.

— « *Ogaxo !* » criaient, de sa fenêtre, Madelon Laflamme à sa voisine de face, Catinou Larose, la femme du cloutier, « *ocos moussu de Bercegol qué passo.* »

— « *Pas bertat,* » répondait la commère, « *ocos moussu de Comy.* »

— « *Bous troumpas,* » criaient Claude, le charcutier, « *es moussu d'Ormognac.* »

Mais tous se trompaient, car le noble seigneur, qui passait, en ce moment, au coin de Lastié, n'était autre que Bêto de Roquemaurel, accompagné de cinq hommes d'armes et de trois archers. . . .

A cette époque, il y avait, à Cahors, aux abords de l'église St-Géry, un vaste terrain qui s'étendait, dans la direction de l'Allée des *Soupirs*, jusqu'aux bords du Lot.

C'était là comme une espèce de forum où se tenaient les réunions publiques, dans les jours d'émotion, et qu'on jouait les *Mystères*, sorte de spectacles grotesques, si chers à nos pères, que les Caorsins étendaient jusqu'à Limoges le cours de ces représentations.

Les étudiants en avaient fait leur *Pré aux Clercs* et y vidaient, l'épée à la main, leurs petites querelles qui finissaient toujours au cabaret.

Le 8 septembre 1428, ce terrain présentait le tableau le plus imposant.

Tous les seigneurs venus des environs, pour prendre part à la lutte, s'y trouvaient réunis, avec la noblesse armée de la ville, les compagnons à gages fournis par les consuls, les volontaires de l'Université et des couvents.

Sur le Lot, on distinguait une grande barque, armée en guerre, avec canons, balistes et autres engins de destruction. Elle portait, avec les vivres de campagne, cinquante compagnons, sous le commandement d'Arnaud de Verihès.

Cette embarcation, c'était la flotte.

J'ai parlé de l'armée de terre : elle était admirable de tenue et d'enthousiasme.

Les cuirasses reluisaient au soleil, les bannières flottaient au vent : on eût dit des chevaliers partant pour la terre sainte.

Tout-à-coup, la masse guerrière tressaille, comme sous une décharge électrique ; les bannières s'abaissent et un cri immense s'élève, répété par deux mille voix :

— « *Vive Guillaume d'Arpajon !* »

C'était bien lui qui arrivait.

(A continuer).

Versailles, 5 décembre, 5 heures 10 minutes, soir.

Malgré le grand succès obtenu hier par le Gouvernement dans la question de l'état de siège, nous avons eu aujourd'hui un défilé de députés de l'extrême-gauche et de la gauche venant se plaindre encore de l'état de siège dans tel ou tel département, MM. Lockroy, Schœlcher, Louis Blanc, Périn et Rameau.

M. Octave Depeyre, garde des sceaux, a répondu dans les termes plus concluants et les plus serrés à quelques-uns de ces orateurs

M. Rameau a gémi de l'état de siège de Versailles et du département de Seine-et-Oise. On lui a dit : « Pourquoi n'avez-vous pas protesté sous M. Thiers ? » Cette allusion à la décoration donnée par M. Thiers à M. Rameau a passablement gêné l'argumentation de ce dernier.

La prise en considération de la proposition de M. Schœlcher contre l'état de siège, à Paris, a été repoussée par 407 voix contre 216.

Majorité : 191 voix.

Versailles, 5 décembre, 6 h. soir.

Commencement de la discussion sur les postes et les télégraphes. MM. Rodot, Baragnon, sous-secrétaire d'Etat, Rolland, rapporteur prennent la parole.

La discussion est renvoyée à demain.

Versailles, 5 décembre, 7 h. soir.

La commission des lois constitutionnelles a élu : *président*, M. Bathie par 22 voix contre 5 données à M. Dufaure et 1 à M. Laboulaye. Ont été élus *vice-présidents* : M. de Talhouet par 29 voix et M. de Kerdel par 26. La commission a enfin élu *secrétaires* : M. Cézanne par 27 voix, M. Tallon par 26 voix et M. Tarteron par 18.

Dernières Dépêches

Versailles, 6 décembre, 5 h., soir.

Le *Journal officiel* du 6 décembre, contient dans sa partie officielle, les décrets nommant : M. le duc de Larochehoucault-Bisaccia, ambassadeur de France, près la reine de la Grande-Bretagne.

M. le comte de Chaudordy, ambassadeur de France, près la confédération Suisse.

M. le marquis de Noailles, ministre plénipotentiaire de France, près le roi d'Italie.

M. Bartholdi, ministre plénipotentiaire de France, près le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

Il y a tout lieu de croire que la discussion du budget 1874 pourra commencer lundi.

La commission de réorganisation de l'armée a résolu l'adoption de la proposition Philippoteaux et consacré le principe de l'incompatibilité entre le mandat législatif et les fonctions militaires.

Bourse de Paris

Paris, 6 Décembre 1873, soir.

Rente 3 p. %	58,35
— 4 1/2 p. %	83,00
— 5 p. %	92,65
— 5 p. % emprunt 1872	92,80

AVIS

Nous faisons un dernier et très pressant appel à nos abonnés en retard, pour qu'ils veuillent bien nous faire parvenir en un bon de poste le montant de leur abonnement. Ils éviteront ainsi les frais d'une traite. L'abonnement se paie d'avance.

Annnonce judiciaire

Etude de M^e Delbreil, licencié en droit
avoué à Cahors.

VENTE

SUR FOLLE-ENCHÈRE A SUITE DE LICITATION

Adjudication fixée au 27 décembre 1873.

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du quinze janvier mil huit cent soixantedix, il a été ordonné qu'il serait procédé à la vente sur licitation des immeubles suivants :

Ce jugement a été rendu entre dame Rose Feu et le sieur Jean Lapeyre, son mari, entrepreneur de voitures publiques ; dame Pauline Feu et Pierre Sabatié, son mari, teinturier, tous habitants et domiciliés de Puy-l'Evêque, demandeurs, ayant pour avoué M^e Delbreil avoué près le tribunal civil de Cahors, demeurant dans cette ville, rue du Parc, n° 12.

Le sieur Auguste Feu, boucher ; dame Marceine Feu et le sieur Emile Braquet, son mari, boulanger, et Marie Vayssié veuve Feu, sans profession, tous habitants et domiciliés de la commune de Puy-l'Evêque, défendeurs, ayant pour avoué M^e Auguste Eerton, avoué près le tribunal civil de Cahors, demeurant audit Cahors, rue Clément-Marot.

Et dame Elizabeth Feu et Antoine Capoulon, son mari, entrepreneur de voitures publiques, habitant et domicilié dudit Puy-l'Evêque, défendeur, ayant ledit M^e Delbreil pour avoué.

Biens à vendre :

Une maison, située au chef-lieu de la commune de Duravel, portée sous les numéros 2066 et 2066, section C. du plan cadastral de ladite commune et dont le sol a une contenance d'environ quatre-vingts centiares ;

Cette maison est située à Duravel, canton de Puy-l'Evêque, arrondissement de Cahors.

Le cahier des charges prescrit par la loi a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors.

L'adjudication de cette maison a été faite le premier juin mil huit cent soixante-dix, en faveur desdites dames 1^o Rose Feu, épouse du sieur Lapeyre, 2^o Pauline Feu, épouse du sieur Sabatié, 3^o Elizabeth Feu, épouse du sieur Capoulon, suivant pro-

cess-verbal dressé par M. Izarn juge-commissaire, au prix de douze cent-dix francs, en sus des charges.

Mais il résulte du certificat délivré par le greffier du tribunal civil de Cahors, le vingt-deux novembre dernier, que lesdites dames adjudicatrices n'ont pas rempli les charges de leur adjudication.

En conséquence et en exécution des dispositions des articles 733, 964 et 972 du code de procédure civile, il sera procédé à la revente sur folle-enchère, de ladite maison, sur la tête desdites dames Feu, adjudicatrices.

A la requête dudit M^e Scipion Delbreil, avoué près le tribunal civil dudit Cahors, qui avait poursuivi ladite licitation, auquel les frais sont dus, et qui occupera en sa propre cause.

L'adjudication aura lieu, le **vingt-sept décembre courant**, à midi précis, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de justice de cette ville.

Sur la mise à prix de dix francs en sus des charges ci-dessus mentionnées 10 fr.

Pour extrait certifié véritable.

Cahors, le cinq décembre mil huit cent soixante treize.

L'avoué poursuivant,
DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le décembre
mil huit cent soixante-treize, F^o C^o
reçu un franc quatre-vingts centimes, décimes compris.

Signé : GIBBERT.

AVIS. — M. Rivière, tapissier, galerie Fontenille, tient l'extrait si renommé de *Viande Liébig*. Il est à peine besoin d'énumérer les avantages de cet extrait, dont un grand nombre de personnes font usage et qui produit en quelques minutes le meilleur des consommés.
Pots de toutes dimensions.

Éviter les contrefaçons

**CHOCOLAT
MENIER**

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés,
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

1874 ETRENNES à tout le monde 1874

PHOTOGRAPHIE avec PRIME

jusqu'au 15 Janvier

Certitude et surprise pour chaque pose

Carte de visite, Médaillon en pied. Réduites à 10 f. la douz. Vignettes, 12 f.

Photographie HONORÉ. — E. BONNEMER, successeur, boulevard Sud

A VENDRE

EN BLOC OU EN DÉTAIL
UNE

Propriété

Ayant une superficie de trente hectares, située au lieu de FLORAS-LE-BOCS, dans la bonne et belle Vallée de la commune de St-Laurent, canton de Montcuq (Lot); traversée par la route de grande communication de Cahors à Lauzerte et celle d'intérêt commun, de Villefranche-du-Périgord par Montcuq à la limite de Tarn-et-Garonne :

- 1^o Maison de maître ;
- 2^o Logement de colon ;
- 3^o Un Pigeonnier ;
- 4^o Une Grange avec Hangard et Etables, le tout très-spacieux ;
- 5^o Un Moulin à eau à deux tournants avec son Moulin à vent, le mieux achalandé de la contrée, et le tout dans le meilleur état possible ; toutes les dépendances sont composées de Prés, Terres labourables, Vignes et Bois.

Pour traiter du prix de vente, s'adresser tous les jours, sur les lieux, à M. VERNAIS, propriétaire.

On fera des parcelles aussi petites qu'on voudra.

On donnera 15 ans pour payer.

Lycée de Cahors

Une Adjudication publique pour les fournitures ci-après désignées, à faire pendant l'année 1874, au Lycée de Cahors, aura lieu, le 18 décembre 1873, à deux heures de l'après-midi, dans une des salles de l'établissement :

- 1^o Pain ;
- 2^o Viande de boucherie ;
- 3^o Houille ;
- 4^o Blanchissage de linge ;
- 5^o Drap bleu pour l'uniforme ;
- 6^o Bois de chauffage ;
- 7^o Habillements confectionnés ;
- 8^o Chaussure.

Les soumissions devront être cachetées et déposées à l'économat dudit Lycée, avant le 18 décembre courant.

Les intéressés pourront prendre connaissance tous les jours, de huit à 11 heures du matin, et de deux à quatre heures du soir, du cahier des charges qui reste déposé à l'économat.

L'Econome du Lycée,

Signé : BONNFANT.

EMIGRATION AU CANADA.

Paquebots poste de la ligne Allan.

On demande des agents. S'adresser à M^r. G. Bossange, 31, quai des Chartrons, Bordeaux.

CHANGEMENT DE DOMICILE

DROGUERIE GÉNÉRALE DU LOT

A. SOULIÉ

Boulevard Nord, au coin de la rue de la Liberté

GROS DEMI-GROS ET DÉTAIL

SPÉCIALITÉ DE MOUTARDE VIOLETTE

GARANTIE AU SUC PUR D'AUXERROIS

Médaille de Bronze au Concours de 1873.

Drogueries. — Produits d'alimentation. — Produits chimiques et pour les arts. — Peinture. — Teinture. — Couleur. — Vernis français et anglais. — Brosseries. — Pinceaux. — Colle-forte. — Huile et Essence.

HUILE ET ESSENCE DE PÉTROLE

Dépôt Général du Chocolat avec Prime.

Toutes les personnes qui achèteront un demi-kilo de ce Chocolat (qualité supérieure au prix de 2 fr. le demi-kilo) recevront immédiatement un cadeau que désignera un bulletin placé dans chaque demi-kilo de Chocolat.

Il y a donc à la fois certitude et surprise.

La France et son Drapeau

LETTRE

à M. le Général Bourbaki

Gouverneur de Lyon.

PAR

M. l'abbé Augustin SERRES.

Professeur au séminaire de Montfaucon (Lot).

Prix: 2 fr.

Cahors, J.-D. Crayssac, libraire, rue de la Mairie. — Paris, Douniol, éditeur.

Etude de M^e AGAR, Notaire à Cahors.

VENTE

Aux enchères publiques

D'une MAISON à trois étages sise à Cahors, rue Fénélon, dépendant de la succession de BARTHÉLEMY LÉRIS, aubergiste à Cahors.

Cette vente aura lieu à Cahors, le Samedi 13 décembre 1873, à 2 heures après-midi, en l'étude de M^e AGAR, notaire à Cahors, et par son ministère sur la mise à prix de 25,000 francs.

Un cahier des cha. ges est déposé chez ledit M^e Agar, où on pourra en prendre connaissance chaque jour et à toute heure.

Pour visiter les lieux s'adresser à M. Firmin VIALAS, gendre de M. LÉRIS, qui habite la maison.

A VENDRE

Une vaste Maison, Patus, Jardin, Puits, Granges : très-belles Salles de café, très-bonne clientèle, Glaces, Billards, Tables, Chaises, Assortiment complet, située à Prayssac, faisant angle à la route N° 111 et à la route N° 43, de Cazals à Montcuq, pouvant y établir des écuries et remises ; Hôtel, Restaurant, dans la plus belle position de Prayssac.

S'adresser pour tous renseignements à M. Montel qui en est le propriétaire, et à M. Lamoure, agent d'affaires à Meymes, qui en fera la vente.

Toutes facilités pour le paiement.

A VENDRE

Un fond de Café, situé à Cahors, en face de la Halle, connu sous le nom de **Café de l'Industrie**, tenu par M. BÉDÉ, pour rentrer en jouissance le 1^{er} Juin prochain.

A vendre également une MAISON et une VIGNE.

S'adresser pour le tout, à M. BÉDÉ, ou à M^e AGAR, notaire.

LE CHATEAU

DE MERCUÈS

Notice historique

PAR

M. L'ABBÉ BOULADE.

En vente chez tous les libraires.

4 FR. par an DIXIÈME ANNÉE 4 FR. par an

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS

Propriété de CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

PARAIT TOUS LES JEUDIS

Ce journal donne comme **PRIME GRATUITE** à ses Abonnés
Le **CALENDRIER-MANUEL DU CAPITALISTE** pour 1874

Cette prime très complète, tout à fait différente de celle de l'an dernier, forme un volume compact de 70 pages, indispensable aux détenteurs de valeurs mobilières.

ON S'ABONNE au **Moniteur des Tirages financiers**, 104, rue de Richelieu

Le Moniteur de la Banque

4 fr. PAR AN Journal financier (6^e année.)
pour Paris et les Départements

Paraissant le dimanche (52 n^{os} par an), publiant tous les tirages et donnant des renseignements complets et impartiaux sur toutes les valeurs cotées et non cotées.

Abonnement d'essai pour 3 mois, 1 franc, rue Lafayette, 7, Paris.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine.

Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des fies, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint.

Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature :
LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{es} de comestibles

PATE PECTORALE AU LAIT DE POULE

Préparée par J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul, Paris, d'une efficacité prompte et certaine contre les rhumes, gripes, toux, catarrhes, extinctions de voix, et les affections de la gorge et du larynx.

Prix de la boîte : 1 fr. 50.

Dépôt à Paris, 26, r. N^o-des-Petits-Champs, et dans toutes les pharm. de chaque ville.